



## Délibération du Conseil Municipal N°2024/37

### Portant signature de la convention de coopération pour l'amélioration des connaissances entomologiques sur la commune de la Roquebrussanne 2024

#### DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14  
Représenté : 4  
Votants : 18  
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation : 04.07.2024

Date affichage : 09.07.2024

**Présents** : Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, , Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, , Lionel BROUQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT.

#### **Procurations :**

Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUJON  
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE  
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné pouvoir à Lionel BROUQUIER  
Michel GROS a donné procuration à Pierre VENEL

**Absent** : Denis CAREL

**Secrétaire de séance** : Claudine VIDAL

Le Conservatoire régional d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA) est une association de type Loi 1901, qui œuvre depuis plus de 45 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région PACA.

Ses actions s'inscrivent plus spécifiquement dans les champs de la connaissance, de la protection, de la maîtrise foncière et d'usage, de la gestion de sites et de la valorisation des espaces naturels. Ainsi le CEN PACA mène, en propre ou aux côtés des collectivités territoriales ou de l'État, des missions d'expertises locales, de gestion de sites, et des missions d'animation territoriales en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Le CEN PACA réalise des études, inventaires et suivis biologiques afin de mieux connaître la faune, la flore, les habitats naturels et déterminer les enjeux de conservation. Il élabore des plans de gestion d'espaces naturels et assure leur mise en œuvre. Il effectue les inventaires et suivis écologiques nécessaires pour évaluer la pertinence et les résultats des actions déployées. Son expertise lui permet de s'impliquer dans des programmes locaux, régionaux, nationaux et européens de conservation d'espèces menacées, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des sites remarquables.

Conformément à son objet statutaire, l'expertise du CEN PACA, ses compétences et son action s'insèrent ainsi dans une démarche d'intérêt général, reconnue par la Loi (Art. L414-11 du code de l'environnement et Art 86 modifiant Art L2222-10 du code général de la propriété des personnes publique qui étend les missions des CEN à l'expertise en appui des politiques publiques) ainsi que par un agrément État-Région du 6 juin 2014.

Le projet associatif du CEN PACA s'implante de longue date sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et de la commune de La Roquebrussanne particulièrement.

Le CEN PACA intervient notamment depuis 2021 auprès de la commune pour des connaissances entomologiques du territoire communal, depuis 2019 également du PNR de la Sainte Baume dans le cadre de projets d'accompagnement en

Envoyé en préfecture le 17/07/2024  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le  
ID : 083-218301083-20240716-CM\_2024\_37-DE

En 2024, la Commune et le CEN PACA ont renforcé et pérennisé leur partenariat au travers d'une convention cadre précisant les objectifs et volontés partagés entre les deux structures en matière de préservation de la biodiversité.

Aussi, la Commune et le CEN PACA conviennent de collaborer afin de mutualiser leur expertise et compétences complémentaires.

Forts d'objectifs communs, de compétences complémentaires et d'une méthode de travail partenarial désormais éprouvée, la Commune et le CEN PACA mettent en œuvre une stratégie d'amélioration des connaissances et de préservation du territoire communal, et s'engagent à poursuivre leur collaboration dans l'application de mesures de restauration et de conservation.

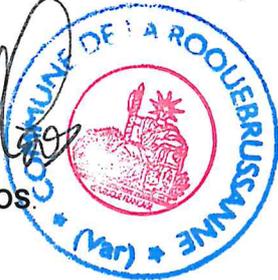
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de coopération pour l'amélioration des connaissances entomologiques 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

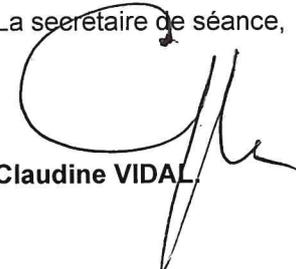
La ROQUEBRUSSANNE, le 16 juillet 2024.

Le Maire

  
Michel GROS



La secrétaire de séance,

  
Claudine VIDAL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :